

CIRCULAIRE N° 18 DU 18 MAI 2026
CERTIFICATION DES COMPTES SI-FFA

Aux Président(e)s et correspondant(e)s des Ligues régionales
Président(e)s et correspondant(e)s des Comités départementaux

De Nicolas PARÉSY– Béatrice PFAËNDER – Jérôme VILLON

Copie Comité directeur
Frank BIGNET

OBJET : CAMPAGNE DE CERTIFICATION DES COMPTES SI-FFA

Mesdames, Messieurs les Présidentes et Présidents des Ligues et des Comités Départementaux,

Depuis quelques mois, bien avant la cyberattaque dont notre Fédération a été victime, un audit de l'ensemble de ses systèmes d'information (usage et comptes actifs) a été entrepris. Il s'inscrit dans une vision globale d'harmonisation, de sécurisation de l'accès aux outils, plateformes informatiques.

Ce travail prend cependant encore ~~plus~~ davantage de sens au regard de cette actualité et, plus largement, dans le contexte actuel de renforcement de la cybersécurité des fédérations sportives françaises.

Très prochainement, nous lancerons une **campagne de certification des comptes** sous la forme d'un contrôle exhaustif des accès au SI-FFA de l'ensemble des usagers, membres des Comités, Ligues et Clubs.

Les objectifs de cette campagne sont les suivants :

- Vérification de la légitimité des accès existants ;
- Suppression des comptes obsolètes ;
- Renforcement de la sécurité des accès, notamment par :
 - La mise en place de mots de passe à forte complexité ;
 - L'activation de l'authentification multi-facteur (validation de la connexion par un code envoyé par e-mail).

Votre concours nous est indispensable pour mener à bien cette démarche.

En effet, les identifiants de connexion constituent autant de portes d'entrée potentielles pour des hackers. Il est donc essentiel de mettre en place toutes les mesures nécessaires afin d'éviter toute nouvelle intrusion dans le SI-FFA et de **protéger les données de nos licenciés**, qui représentent l'une des principales cibles des pirates informatiques.

Pour ce faire, **il est demandé à chacune des structures** (Comités/Ligues) de **désigner un.e référent.e** et de transmettre ses coordonnées à la Direction des Systèmes d'Information en remplissant **[ce formulaire pour le 31 mai 2026](#)**.

.../...

La mission de ce référent est de vérifier si l'autorisation d'accès à la plateforme SI-FFA est toujours justifiée pour chaque acteur ayant un identifiant et mot de passe dans l'onglet "autorisations" :

Cet acteur a-t-il encore un rôle actif et/ou des responsabilités dans ma structure et peut-il encore bénéficier d'une autorisation d'accès et d'un poste aux modules suivants :

- **SI-FFA Licence (ADM – GES – LEC)**
 - **SI-FFA Perf**
 - **SI-FFA AFS**
1. Si la réponse est OUI le-la référent.e vérifie si le niveau d'autorisation donné à l'acteur concerné est adapté au poste qu'il occupe et peut le modifier (*par exemple, passer de GES à ADM ou de GES à LEC*) **mais ne fait pas d'autre correction.**
 2. Si la réponse est NON la-le référent.e met **une date de fin d'autorisation** pour l'acteur concerné.
 3. Lorsque les phases 1 et 2 sont terminées, le référent **en informe la DSI** : dsi@athle.fr **pour le 30 juin délai de rigueur.**

Nous savons compter sur votre implication et compréhension des enjeux de cette campagne.

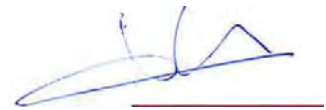
Recevez, Mesdames, Messieurs les Présidentes et Présidents, nos cordiales amitiés sportives,



NICOLAS PARÉSY
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



BEATRICE PFAENDER
SG ADJOINTE



JÉRÔME VILLON
DIRECTEUR GÉNÉRAL